



Procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2011

L'an deux mil onze, le **17 juin**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de François BROTTES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 10 juin 2011

ORDRE DU JOUR

3. Affaires juridiques

3.1. Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Présents : 18
Absents : 11
Votants : 28

PRESENTS : Mmes. Laetitia BERTHIEUX ép. BRUNET-MANQUAT, Françoise BOUCHAUD, Sylvie BOURDARIAS, Françoise CAMPANALE, Nathalie CATRAIN, Françoise DRAGANI, Corinne DURAND, Anne-Françoise HYVRARD, Muriel MELIS
MM. François BROTTES, Marc BRUNELLO, Bernard FORT, Vincent GAY, Francis GIMBERT, Claude GLOECKLE, Philippe LORIMIER, Patrick PEYRONNARD, Alain PIANETTA

ABSENTS : Mmes. Fabienne AIZAC (pouvoir à M. PIANETTA), Blandine CHEVROT (pouvoir à Mme BOUCHAUD), Nelly GROS (pouvoir à M. GAY), Patricia LEVASSEUR (pouvoir à Mme CATRAIN), Elisabeth MILLOU, Patricia MORAND (pouvoir à Mme HYVRARD), Liliane PESQUET (pouvoir à M. BRUNELLO),
MM. Jean-François CARRASCO (pouvoir à M. PEYRONNARD), Gilbert CROZES (pouvoir à M. BROTTES), Georges FASTIER (pouvoir à Mme CAMPANALE), Olivier LEROUX (pouvoir à M. FORT)

Mme. Anne-Françoise HYVRARD a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire annonce la démission de M. Francis ODIER de son mandat de conseiller municipal. Il informe les membres du conseil municipal que la personne suivante inscrite sur la liste « Ensemble pour Crolles » présentée pour les élections de 2008 devint de facto conseillère municipale en vertu des dispositions de l'article L270 du Code électoral.

Par conséquent, il installe Mme. Elisabeth MILLOU en tant que conseillère municipale, sa prise de fonction datant du 08 juin 2011, date de la démission de M. Francis ODIER.

Le tableau des conseillers municipaux sera modifié en conséquence, Mme. MILLOU s'intégrant en dernière position dans ce dernier.

Le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

3 - AFFAIRES JURIDIQUES

Délibération n°-2011 : ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal, après installation du bureau électoral et dépôt des listes, à procéder à l'élection des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

A la suite de cet exposé, le bureau électoral a été installé et M. le Maire a sollicité le dépôt des listes de candidatures. Il a rappelé que 15 délégués et 5 suppléants doivent être désignés.

Deux liste ont été déposées, la « Liste de la majorité municipale » et la « Liste alliance pour une majorité écologique, sociale et solidaire au Sénat ».

Les listes étaient ainsi composées :

Liste de la majorité municipale :

Position	Nom	Prénoms
1	FORT	Bernard, Louis, Paul
2	BOCCON-GEBEAUD épouse MORAND	Patricia, Marie, Gabrielle
3	PESQUET	Liliane, Roberte, Jeanne, Georgette
4	GLOECKLE	Claude, Emile
5	GIMBERT	Francis
6	PESTEL épouse BOUCHAUD	Françoise, Anne-Marie
7	PEYRONNARD	Patrick
8	LORIMIER	Philippe
9	PIANETTA	Alain
10	ADIE épouse BOURDARIAS	Sylvie, Marie-Claire
11	BRUNELLO	Marc, François, Claude, Marie
12	HYVRARD épouse OTT	Anne-Françoise, Béatrice
13	FASTIER	Georges
14	CHEVROT	Blandine, Françoise, Marie
15	CARRASCO	Jean-François
16	CATRAIN	Nathalie, Noëlle
17	BERTHIEUX épouse BRUNET-MANQUAT	Laëtitia, Monique
18	ZEGHAD épouse LEVASSEUR	Patricia, Josée, Catherine
19	GILLET épouse CAMPANALE	Françoise, Colette
20	BELISAIRE épouse MELIS	Murielle

Liste alliance pour une majorité écologique, sociale et solidaire au Sénat :

Position	Nom	Prénoms
1	GAY	Vincent, Louis, Jean
2	LEFORT épouse GROS	Nelly, Agnès

M. le Maire clos le dépôt de liste et il est procédé au scrutin, l'élection se faisant à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Le dépouillement donne les résultats suivants : l'application de la règle de la proportionnelle attribue 3 délégués à la « Liste alliance pour une majorité écologique, sociale et solidaire au Sénat » qui n'a présentée que deux candidats, la préfecture est donc appelée et indique que, la liste ne présentant que deux candidats, il faut attribuer les autres délégués ainsi que les suppléants à la seconde liste présentée qui contient assez de candidats.

Les sièges sont donc ainsi attribués :

Liste	Suffrages	Délégués	Suppléants
Liste de la majorité municipale	22	13	5
Liste alliance pour une majorité écologique, sociale et solidaire au Sénat	6	2	0



La séance est levée à 21 h 10

